

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/34

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026		Présents : BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BENMERIDJA Marie Claude, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice : 19		
Nombre de Membres présents : 16		
Nombre de suffrages exprimés : 18		
Votes Pour : 18		Procurations : BONNETAIN Maël a donné pouvoir à G. VAIZAND, RENAUD Mélanie a donné pouvoir à M. GODARD-PERRIN
Votes blancs : 0		
Abstentions : 0		Excusé : FAUCHON Baptiste
		Absent :

Le secrétariat a été assuré par : PASQUIER Caroline

Objet : ASSAD – Désignation du délégué

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association de Service d'Aide à Domicile Charolais Brionnais,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les personnes suivantes comme déléguées auprès de l'ASSAD Charolais Brionnais :

ASSAD
Tit. CROZIER Alain
Sup. PASQUIER Caroline

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 21/04/2026
Acte publié sur le site internet le 24/04/2026
Acte contresigné le
Le Maire,

Le Maire, Grégory VAIZAND



Le/La secrétaire de séance,

D2026/73